

AN 2020
REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
Du Vendredi 28 février à 19h00

Le Conseil Municipal de la Commune d'AUREIL, dûment convoqué par le Maire, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Bernard THALAMY.

ETAIENT PRESENTS : M. THALAMY Bernard, M. BLANCHET Christian, M. Bruno DEBONNAIRE (maire et adjoints – e), M. BESSOULE Christophe, M. CHRETIEN Pierre-Louis, M.CORET Emmanuel, M. DUCAILLOU André, Mme GAGNANT Véronique, M. GOTTE Joël, Mme NOUHAUD Colette Conseillers (–ères) Municipaux (– pales)

Formant la majorité des membres en exercice.

ETAIT ABSENT EXCUSE AVEC POUVOIR : M. Serge MOURET (représenté par Christian BLANCHET).

ETAIT ABSENT EXCUSE SANS POUVOIR : Mme BERGEON Albine.

ETAIENT ABSENTS : Mme Fabienne GOURSEROL, M. Christophe DELAGE

Vu l'article R2121-9 du Code Général des Collectivités territoriales et les articles L2121-25 et L21314-1 du Code Général des Collectivités territoriales,

Monsieur Bernard THALAMY, Maire, constate le quorum et proclame la validité de la séance.

Monsieur Christophe BESSOULE est désigné secrétaire.

Monsieur Bernard THALAMY présente l'ordre du jour.

ORDRE DU JOUR

2020-000 - APPROBATION DU COMPTE RENDU DU DERNIER CONSEIL.

2020-001 : BUDGET : autorisation de dépenses d'investissement avant le vote du budget 2020.

2020-002 : FINANCES : extension du centre de secours de St Léonard de Noblat.

2019-000 - APPROBATION DU COMPTE RENDU DU DERNIER CONSEIL.

Lecture faite du compte rendu,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

APPROUVE à l'unanimité le compte rendu de la réunion du dernier conseil.

2020-001 – BUDGET

AUTORISATION DE DEPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET 2020

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après avoir entendu le rapport du Maire,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 161 2-1 et L 212 1-29

Vu l'article L 232-1 du code des juridictions financières,

Considérant qu'il convient d'autoriser le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent jusqu'à l'adoption du budget primitif 2020,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Mairie d'Aureil		
Affectation et montant des crédits pouvant être engagés et mandatés avant le vote du budget primitif		
Chapitre-libellé nature	Crédits ouverts en 2019	Montant autorisé
20-immobilisations incorporelles	25 000,00 €	6 250,00 €
204- subventions d'équipement versées	27 523,62 €	6 880,91 €
21-immobilisation corporelles	248 200,55 €	62 050,14 €
23- immobilisation en cours	129 664,00 €	32 416,00 €
TOTAL	430 388,17 €	107 597,05 €

AUTORISE le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement 2019 avant le vote du budget 2020 dans la limite des crédits et représentant 25% maximum des crédits ouverts au budget de l'exercice 2020, non compris dans les crédits afférents au remboursement de la dette.

2020-002 – FINANCES

EXTENSION DU CENTRE DE SECOURS DE SAINT LEONARD DE NOBLAT

Monsieur le Maire expose que le centre de secours de Saint Léonard de Noblat assure les opérations de secours pour 16 communes en premier appel dont 7 communes pour une partie de leur territoire et accueille 42 sapeurs-pompiers volontaires, une section de 42 jeunes sapeurs-pompiers et 9 véhicules de secours.

Ce service de sécurité essentiel aux habitants ne répond plus à une activité croissante pour le bon fonctionnement de cet équipement, il est nécessaire d'effectuer des travaux d'extension et de restructuration.

Vu la délibération n° 2019-2-A en date du 6 mai 2019 du conseil d'administration du service d'incendie et de secours de la Haute-Vienne confiant à la commune de St Léonard de Noblat la responsabilité de l'opération d'extension et de restructuration du centre de secours de Saint Léonard de Noblat,

Vu la délibération n°2019-092 en date du 9 décembre 2019 du conseil municipal de la commune de Saint Léonard de Noblat acceptant la responsabilité de l'opération précitée,

Considérant le périmètre d'intervention du centre de secours de Saint Léonard de Noblat,

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré,

Pour : 10

Abstention : 1

APPROUVE la mise en œuvre d'un financement partagé entre les communes d'intervention sur la base d'une participation communale reposant sur 3 critères :

- Population desservie : 50%
- Nombre d'interventions : 45%
- Potentiel fiscal et financier : 5%

LA SEANCE EST LEVEE A 20H

Le Président

le Secrétaire

LES CONSEILLERS MUNICIPAUX

BLANCHET Christian		DELAGE Christophe	ABSENT
MOURET Serge	EXCUSE	DUCAILLOU André	
DEBONNAIRE Bruno		GAGNANT Véronique	
BERGEON Albine	EXCUSEE	GOTTE Joël	
BESSOULE Christophe	SECRETAIRE	GOURSEROL Fabienne	ABSENTE
CHRETIEN Pierre-Louis		NOUHAUD Colette	
CORET Emmanuel			

